

LE PROGRES.

— Un artisan a été condamné à dix chelins d'amende par les magistrats de Londres, pour avoir battu un homme qui avait sauvé sa femme se noyant volontairement dans la Tamise. "Pourquoi," dit-il, à cet homme en le frappant, "ne vous êtes-vous pas mêlé de vos affaires?"

Exploitation d'une Machoire.

Trois dentistes, dont un opérateur et deux mécaniciens, se sont associés pour l'exploitation de la machoire de M. B....

Le patient, à qui on avait persuadé que c'était pour son plus grand bien, et que l'art l'emportait de beaucoup sur la nature, a commencé par se laisser arracher neuf dents à une première séance; à la seconde, on lui en a enlevé trois nouvelles; après quoi, il n'en restait plus que deux, l'une en haut, l'autre en bas; elles allaient désormais servir d'échafauds et de point d'appui, pour un petit instrument doré, destiné à remplacer leurs onze sœurs et à faire bailler la bouche de M.—B.... d'un éclat extraordinaire.

Mais à peine M.—B.... était-il sorti du cabinet du dentiste, que la machine se détachait et devenait son maître au bas de l'escalier.—Ce n'était qu'un malheur, et M.—B.... n'eût supporté sans rien dire, si les trois dentistes n'avaient prétendu lui réclamer 450 fr. prix du dentier.

A cette demande.—Me Rivolet opposait le récit des faits ci-dessus, avec les pièces à l'appui, c'est-à-dire l'appareil en main, et, loin de consentir à se reconnaître débiteur, M.—B.... se portait même comme reconventionnellement demandeur en dommages-intérêts.—L'impéritie de ses dentistes l'ayant réduit à un régime d'une nature telle, qu'il en est résulté pour lui une gastralgie dont il souffre encore.

Le tribunal, après avoir entendu Mes. Vasserot et Lendier, pour les dentistes, a pensé que si leur responsabilité ne pouvait aller jusqu'à devoir des dommages-intérêts, du moins ils ne pouvaient réclamer le prix du dentier.

M.—B.... gardera donc trois choses : le dentier, les 450 fr., et la gastralgie.—N'eût-il pas mieux valu garder ses douze dents?

—L'établissement d'une ligne postale de Toronto à la Rivière-Rouge a été essayé avec succès.—La première malle de retour a été reçue à Toronto mardi de la semaine dernière.—Elle fut d'abord transportée par le capitaine Kennedy, jusqu'au Grand-portage, et de là à Collingwood par le *Rescue*. A partir du moment où le *Rescue* quitta le haut du lac Supérieur, les malles arrivèrent en 64 heures à Toronto, — la distance est de 800-milles. On rapporte que le capitaine Kennedy, en s'en retournant du Grand-portage à la Rivière-Rouge a été salué partout par des démonstrations de joie que causait parmi les habitants éparés de ces contrées l'établissement d'une communication directe et régulière avec le Canada.

INCENDIE.—La résidence de l'honorable M. Merritt à Ste. Catherine H. C. vient d'être la proie des flammes. On croit que cette accident est dû à la malveillance; les propriétés de M. Merritt étaient heureusement assurées.

PIRATERIE AMERICAINE.—Le boucanier Walker est encore parti avec des armes et des hommes pour le Nicaragua. Cette fois c'est sous prétexte de mettre à exécution les engagements d'une compagnie commerciale américaine avec le gouvernement nicaraguayen relativement au transit à travers l'Isthme de Panarama.

BIGAMIE.—Ce crime heureusement rare en Canada, vient d'être commis par un nommé P.—Wilson, qui vient d'être arrêté à Montréal pres-qu'en flagrant délit.—Wilson, ainsi que les pièces le constateront lors de son procès au terme prochain, a épousé le 10 octobre 1857 dans l'église paroissiale de cette ville, une nommée Mary Bush dont il se sépara bientôt pour se marier à une jeune fille presque enfant du nom de Bridget Bett.

Hier le 21, Mgr. de Tloa a fait la bénédiction solennelle de la nouvelle église de St. Apollinaire au milieu d'un concours immense de peuple de toutes les paroisses environnantes. La messe a été chantée par M. Béland curé de St. Antoine, qui avait commencé la construction de la dite église avant qu'un curé y fut placé, et le sermon a été

prêché par le Rév. Père Faleur avec le succès qui l'accompagne partout.

— Un écrivain, qui doit être un célibataire endurci et quelque peu enclin à la médisance, dit : "A dix-sept ans, une femme, en s'informant de son prétendu, s'enquiert de ce qu'il est.

A Vingt ans, un grain d'ambition lui est venu, elle demande : *Qui est-il?*

A Vingt-cinq ans, elle a l'expérience du monde; la formule d'interrogation change, elle demande : *Qu'a-t-il?*


Mais à trente ans, le désespoir s'en mêle; elle s'écrie : *Où est-il?*

Pourquoi une belle femme ressemble-t-elle à une locomotive? Parcequ'elle a toujours une suite après elle et qu'elle fait oublier le temps et l'espace.

GOUTTES D'ENCRE.

L'exhibition provinciale a lieu demain le 30 à Montréal.—Les fils de la tempérance de Montréal, ont invité M. Chiniqy à venir donner trois lectures sous leur patronage. Ils donnent \$150 par lecture.—Un convoi de 500 forçats est parti de Brest pour la Guyane.—Pendant une orage épouvantable qui a saccagé la ville de Mans, France, on dit qu'il est tombé des grêlons qui étaient plus gros que des billes de billard. (quels jolis grêlons!)—Les jours de votation, pour la division de Sorel, seront les 5 et 6 octobre.—On a apporté de la Chine un énorme canon en bronze, pesant huit tonnes. Il a été débarqué au quai de l'arsenal à Woolwich.—On évalue les forces des rebelles, aux Indes, à 100,000 hommes.—L'explosion d'un magasin contenant 200,000 livres de poudre a détruit sur le bord de la mer Caspienne, la moitié de la ville d'Astrakhan, population et demeure.—Son Excellence Sir Ed. Head est parti vendredi, le 24 pour Toronto.—Une formidable trombe s'est abattue sur un village de Hongrie, et a causé la mort à plus de 100 personnes et 400 animaux.—On parle en France d'établir une communication télégraphique avec l'Amérique au moyen d'un câble exclusivement français.—On dit que l'Impératrice est dans une position intéressante.—MM. Larue et Turcotte, de Trois-Rivières, ont donné à la Cathédrale, qui doit être consacrée aujourd'hui, une cloche de la valeur de 125 louis.

ANNONCES.


BUREAU
DES
TERRES
DE LA
COURONNE,
TORONTO, 23 Juillet 1858.

AVIS est par le présent donné, que les terres arpentées dans le township de North-Algona, seront offertes en vente, au prix de quatre chelins par acre, le ou après le vingt-cinquième jour du mois prochain, en faisant application à l'Agent local, Thomas P. French, Ecuyer. Un cinquième du prix d'achat devra être payé comptant, et le reste en quatre versements annuels égaux, avec intérêt. L'acquéreur devra résider sur la terre, mettre en état de culture et récolter pas moins de deux acres tous les ans par chaque cent arpents durant les cinq premières années. On ne pourra couper ou enlever aucun bois sans licence, à moins que ce ne soit pour des fins d'agriculture.
ANDREW RUSSEL,
Assistant Commissaire.

RAIL ROAD HOUSE

LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement libéral que le public lui a accordé pendant qu'il tenait son hôtel dans la rue Sussex, à l'honneur d'annoncer qu'il vient d'ouvrir UN NOUVEL HOTEL, rue de l'Eglise, à quelques pas de la Cathédrale. Sa maison peut contenir 60 pensionnaires, et il y a ajouté un superbe jeu de quilles. Des omnibus conduisent les passagers des chars à son hôtel gratuitement.
Il invite ses anciennes pratiques et tous ceux qu'il a eu l'honneur de recevoir chez lui autrefois.
CHARLES LAPORTE,
Ottawa, 28 Août, 1858.

Un arrêt rendu par la Cour impériale de Dijon, le 17 Août 1854 a constaté sur le Rapport de MM. Chevalier et O. Henry, MEMBRES DE L'ACADEMIE IMP. DE MEDECINE, et Lassaigne, professeur de chimie à l'Ecole d'Alfort, experts désignés pour elle pour en faire l'analyse, "que l'Elixir de GUILLIE préparé par PAUL GAGE, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action; qu'il n'était point un remède secret et que la vente en devait être autorisée."

ELIXIR de GUILLIE le plus authentique préparé par PAUL GAGE.

a Paris, Rue de Grenelle-Saint-Germain, No. 13.

Extrait de la brochure : TRAITE DE L'ORIGINE DES GLAIRES, des maladies qu'elles occasionnent, et des moyens de les combattre efficacement soi-même par l'ELIXIR TONIQUE ANTIGLAIREUX DU DOCTEUR GUILLIE, préparé par PAUL GAGE.

Les anciens, qui avaient donné aux GLAIRES le nom de *pituite* ou de *phlegme*, les définissaient une humeur visqueuse ou coulante qu'on rencontre à la surface des membranes muqueuses pour les humecter et faciliter leurs fonctions.

Plusieurs causes contribuent à augmenter la sécrétion de cette humeur, et à altérer sa nature primitive. Il est dès lors facile de concevoir combien sa production immodérée doit influer sur nos organes, et jeter le trouble dans les fonctions importantes de la vie, telles que la digestion et la circulation du sang; les fonctions du cœur et des poumons, de l'estomac, des intestins et de la vessie, du foie et de la rate, des appareils glanduleux et lymphatiques, etc., etc.

En citant quelques-unes de ces affections, il nous sera aisé de faire comprendre quels services l'ELIXIR DE GUILLIE rend tous les jours, même dans des cas désespérés, et où la médecine a été impuissante.

ASTHME, CATARRHE, COQUELUCHE, RHUMES, TOUX CONVULSIVE, INFLAMMATIONS DE POITRINE, &c.—Ces affections sont le résultat d'une accumulation dans le tissu même du poumon et sur la surface des bronches, d'une matière glaireuse, acre, visqueuse, épaisse, qui s'est développée dans le poumon à la suite d'une inflammation. La trachée artère est bouchée, le poumon ne se dilate plus, la respiration devient impossible. La nature cherche à expulser cette humeur glaireuse par des accès de toux convulsive, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Elixir pour suppléer aux efforts impuissants de la nature.

APOPLEXIE, PARALYSIE.—Le cerveau est traversé par une quantité infinie de vaisseaux sanguins et lymphatiques; il est enveloppé d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui exsude une humeur glaireuse chargée d'entretenir cet organe dans un état d'humidité convenable. Aussitôt que, par une cause quelconque, un peu d'inflammation se développe, soit dans les vaisseaux sanguins ou lymphatiques, soit dans la pellicule ou membrane muqueuse, et que par suite, l'humeur glaireuse est sécrétée plus abondamment qu'il ne convient, il y a épanchement de cette humeur dans le cerveau, et, peu après, Apoplexie et Paralysie.

Chaque bouteille est entourée du TRAITE DES GLAIRES dont le dépôt légal a été fait à Paris et à l'étranger pour conserver aux auteurs et éditeurs la propriété littéraire exclusive, et chaque bouteille qui sera livrée sans en être accompagnée doit être refusée comme contrefaite. Cette brochure est traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Tissue Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine.

Ce TISSU doit ses propriétés curatives à la substance dont il est composé, et aux métaux de la pile voltaïque qui y sont incorporés en poudre impalpable. Son action est énergique sur l'appareil dermoïde. Il y développe une transpiration abondante, et quelquefois une éruption dérivative éminemment salutaire. Ce TISSU est d'une solidité telle qu'il dure indéfiniment, et que l'usage en est plus économique et plus efficace que celui des papiers dits éliminiques, dont l'action est souvent nulle, et qui

salissent le corps et le linge. Les médecins qui l'ont employé savent qu'il guérit souvent et soulage toujours les Douleurs goutteuses et rhumatismales, les Neuralgies de toute nature, les Migraines, les Infiltrations serieuses et hydropiques, les Inflammations de la vessie et du poumon, etc., etc.; en un mot, toutes les affections qui se modifient par la suraction du Tissue cutané.

Tous les journaux de médecine de Paris l'ont recommandé.

On trouve à la même adresse le Taffetas gomme de Paul Gage, pour la guérison radicale des cors, oignons et durillons, dont vingt années de succès attestent l'efficacité incontestable.

G. MORTIMER, APOTHAICARE ET DROGUISTE.

ON trouvera, à son établissement, Rue Sussex, Ottawa, toutes sortes de drogues, médecines à patente, pertueries, etc., etc., peintures huiles, et teintures.
Prescriptions préparées avec soin.
Ottawa, 29 Septembre, 1858.

BRANCHE DU CANADA.

ASSURANCE SUR LA VIE, DE ALBERT & TIMES, Etablie à Londres, en 1838.

BUREAU : PLACE WATERLOO, 11, PALM MALL. KINGSTON, (H.-C.)—Bureau principal : rue Clarence.

OTTAWA.—Bureau : à la Pharmacie de VANFELSON & Cie., rue Sussex. Le Soussigné ayant été nommé agent pour la Compagnie susdite, est maintenant prêt à assurer la vie.

Cette Compagnie, établie sur des bases solides et scientifiques, mérite la confiance des citoyens d'Ottawa.

G. VAN FELSON, Agent
Ottawa, 28 Août, 1858.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Toronto, 27 Août, 1858.

AVIS est par le présent donné que les terres de la Couronne arpentées dans les townships de Derry Est et Ouest et Bowman, comté d'Ottawa, P. C., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, au prix de départ de trois chelins par acre dès et après le TRENTEME jour de SEPTEMBRE prochain, en faisant application à EDWARD W. MURRAY, Ecuyer, l'Agent local au village de Buckingham, dans le dit comté.

Un cinquième du prix d'achat devra être payé comptant, et le reste en quatre versements annuels égaux, avec intérêt; l'acquéreur devra résider sur la terre, y bâtir une maison de pas moins de 16 pieds sur 18, et mettre en culture deux acres au moins tous les ans par chaque cent acres pendant cinq années. On ne pourra couper ou enlever aucun bois à moins que ce ne soit au moyen d'une licence, excepté pour des fins d'agriculture.

ANDREW RUSSEL,
Assistant-Commissaire.